

Association des Abonnés

AU

TÉLÉPHONE

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins

PARIS

Téléphone 112-41
Code français A Z



MARS 1908. — N° 45

Reproduction de la première couverture de *Je Sais Tout*.

CARALP

TAILLEUR

1 et 3, rue Laffitte — Téléphone 299.31

PARIS

COUPE NOUVELLE EXCLUSIVE

SUPPRIMANT LES ESSAYAGES

ÉLÉGANCE ET AISANCE

Réussite de tous Vêtements assurée

PAR LE

MOULAGE DU BUSTE

Remise 10 % au comptant à MM. les
Membres de l'Association des Abonnés
au Téléphone.

AUX Deux Saisons

Fourrures & Pelleteries

JAQUETTES,

ÉTOILES DE FOURRURES, ETC.



Demander le catalogue illustré
à M. PIPERAUD, fourreur,
82, Boulevard de Sébastopol,
PARIS III.

TÉLÉPHONE 213-06

REMISE de 10 % à Messieurs les
Membres de l'Association sur pré-
sentation de leur carte.



TOUJOURS A MIEUX
Sur demande adressée à AMIEUX FRÈRES, à
Nantes, il sera envoyé un petit poisson-surprise.

AVANTAGE SANS ÉGAL

TROIS MILLIONS de pièces en réserve aux Usines

CINQ CENTS stockistes sur les routes de France et de l'Étranger

permettent
à la Maison

DE DION-BOUTON

de fournir rapidement et à des prix modiques

des PIÈCES DE RECHANGE RIGOREUSEMENT INTERCHANGEABLES

Usines à Puteaux (Seine)

Demander le Catalogue A. T.

ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX de

COMPTABILITÉ

JAMET L. O., BUFFEREAU A. O. & AUSSOUR A.

Experts-Comptables près les Tribunaux

Dirigent et contrôlent personnellement les Travaux qui leur sont confiés.
Conditions modérées.

96
RUE DE RIVOLI

(Angle du Bd Sébastopol)

TÉLÉPHONE 305-82

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41
Code Français A Z

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond.)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

“ LES TÉLÉPHONES ”

“ ASSOCIATION DES ABONNÉS ”

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs. »

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement, au nom de la Commission du Budget, par M. MARCEL SEMBAT, Député de la Seine, Rapporteur du Budget des Postes, Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. A. Giraudeau, 169, boulevard Malesherbes. Tél. 507-46.

Robert Gangnat, agent général de la Société des auteurs dramatiques, 8, r. Hippolyte-Lebas.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

Edouard Leblond, entrepreneur, 61, rue de Maubouge.

P. Munier, 38, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

le Dr Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 7, rue de Messine. Tél. 587-89.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

Henri de la Valette, ingénieur des mines, 12, avenue Kléber. Tél. 648-90.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmitt, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 31, Old Queen Street, Londres.

L. ROUSSELON

18, Boulevard Montmartre

et

99, Rue Richelieu

PARIS

TÉLÉPHONE : 293.29

**GRANDS VINS DE CHAMPAGNE****et Mousseux Français**

MÉDAILLE D'OR, Paris 1889, DIPLOME D'HONNEUR, Bruxelles 1894

Maison fondée en 1853

Recouvrements à forfait de toutes créances*Tous les Frais de poursuites à notre charge (Rien à payer en cas d'insuccès).***REPRÉSENTATION DEVANT TOUS TRIBUNAUX, Civil ou de Commerce***Concordats, Liquidations Judiciaires et Amiables, Faillites, Rédaction d'actes.***VENTE DE FONDS DE COMMERCE***Renseignements gratuits. — Pas d'avance à faire.***PRÊTS DE TOUTE NATURE. — ASSOCIATIONS, COMMANDITES****SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONTENTIEUX**

TÉLÉPHONE : 504-37

14, Place Clichy, PARIS

NOTRE FEUILLE DE RÉCLAMATIONS

En ayant fait un nouveau tirage, nous nous tenons à la disposition de ceux de nos adhérents qui en désireraient quelques exemplaires.

En cas de réclamation urgente, s'adresser toujours à l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE.

47, Rue des Mathurins, 47. — Téléphone 112-41.

SOMMAIRE

	Pages.
Assemblée générale	3
Un cri d'alarme.	3
Un peu de patience s. v. p. !	4
Le projet de loi : dépôt imminent.	4
L'Annuaire de 1908	5
Travaux en cours	6
Mandat-poste et chèque postal	6
L'affranchissement des télégrammes en timbres-poste.	7
Les progrès du service téléphonique en Europe, par H.-L. Webb	8
Echos de partout	10
A travers la presse	10
Tribune des abonnés	11
Remises à nos adhérents	15

Assemblée Générale

Notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle aura lieu le MERCREDI 15 AVRIL, à 4 heures du soir, au siège social de l'Association, 47, rue des Mathurins.

Nous prions instamment nos adhérents d'y assister.

La carte d'identité servira de carte d'entrée.

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 1907 ;

Allocution du Président ; — Compte rendu de l'exercice écoulé et des résultats acquis ;

Rapport sur la situation financière.

UN

Cri d'Alarme

Le résultat de l'incurie administrative.

En cas d'incendie, Paris privé du téléphone pendant dix-huit mois.

En cas de Révolution, les communications téléphoniques coupées.

Le gouvernement à la merci de la C. G. T.

L'incurie administrative — qui a sévi si longtemps dans le domaine téléphonique — nous a acculés à deux périls très graves,

dont le public ne se doute pas. Il importe de l'éclairer.

C'est d'abord le danger d'incendie. Supposons qu'un incendie éclate à l'hôtel des téléphones de Gutenberg. S'il n'est pas enrayé immédiatement, les multiples des 100, des 200, des 300 et de l'interurbain flamberont en un clin d'œil.

A-t-on des multiples de secours, sur lesquels on installerait les abonnés — comme à l'étranger — pendant qu'on reconstruirait les meubles incendiés ? Pas un seul. L'incurie administrative n'a rien prévu.

Or, sait-on le temps que demande la construction d'un multiple ?

Dix-huit mois — sans compter le temps nécessaire pour faire les adjudications.

Comme tous les multiples de Paris sont actuellement archicomblés et saturés, *tous les abonnés des 100, des 200 et des 300 seraient donc, pendant près de deux ans, privés de toute communication téléphonique.*

Et ce qui est peut-être encore plus grave, pendant le même laps de temps, *Paris serait privé de toute communication téléphonique avec la province et l'étranger.* L'Administration, nous en sommes certains, ne nous démentira pas.

Est-ce admissible ?

L'incendie est une éventualité qu'on doit prévoir. Il faut absolument que nous ayons des multiples de secours, comme à l'étranger. Toute la vie d'une capitale ne peut être à la merci d'une étincelle, enflammée par le hasard, ou même *par la malveillance.*

*

Il y a un autre péril, dont le public doit être averti : c'est le péril révolutionnaire qui peut avoir, pour le téléphone, les mêmes conséquences que pour l'éclairage électrique. Souvenons-nous de la grève des électriciens !

Les ouvriers de l'Administration des téléphones — monteurs, ajusteurs, mécaniciens, etc. — sont tous syndiqués, et leurs syndicats sont affiliés à la Confédération Générale du Travail.

Ces ouvriers — est-il besoin de le dire ? — connaissent à fond tous les détails et les secrets de notre organisation téléphonique.

Nous savons de source certaine — et nous

ne craignons à cet égard aucun démenti — que la C. G. T. possède un double du plan de raccordement, qui existe au ministère de l'Intérieur, et qui assure le secret des relations téléphoniques entre l'Elysée, les ministères, la préfecture de police, le gouverneur militaire de Paris, etc.

En cas d'émeute ou de révolution — au 1^{er} mai, par exemple — sur un simple signe de la C. G. T., toutes les communications téléphoniques peuvent être coupées instantanément, le Gouvernement, prisonnier, mis dans l'impossibilité d'agir pour réprimer le soulèvement, et la capitale privée des secours qu'elle est en droit d'attendre de la force armée.

Cela aussi, est-ce admissible ? et un Gouvernement peut-il être à la merci de la Confédération Générale du Travail ?

Pourquoi a-t-on laissé les ouvriers d'Etat s'affilier à la C. G. T. ? et rendre ainsi les révolutionnaires maîtres d'un des plus précieux instruments de la défense sociale ?

Nous posons la question à l'opinion publique.

UN PEU DE PATIENCE S. V. P. !

Critiques injustifiées.

Les désagréments de la période transitoire.

Nous avons reçu, ces temps derniers, certains reproches tout à fait immérités de nos adhérents, et même quelques démissions fondées sur des critiques absolument injustifiées.

Ces reproches, nous ne les méritons pas, bien au contraire.

Que nous disent en effet ces abonnés ? Que le service en ce moment est mauvais. Nous en convenons. Et ils en concluent que les résultats que nous avons obtenus ont été à peu près nuls. C'est ici que nous protestons énergiquement.

Nous avons obtenu — en laissant de côté une quantité considérable d'améliorations de détail — la transformation complète du réseau de Paris par l'installation de la Batterie Centrale. Ce n'est pas là un mince succès : les abonnés pourront en juger dans quelques

mois — en attendant le vote du projet de loi portant extension des réseaux parisiens et interurbains dont nous poussons activement la mise en chantier.

Une transformation aussi considérable ne s'opère pas du jour au lendemain par un coup de baguette magique. ELLE SERA ACHEVÉE, POUR LES 600 (PASSY-SABLONS), LE 15 AVRIL, ET POUR LES 100 ET 300 (GUTENBERG), VERS LE 15 MAI. Les autres bureaux viendront ensuite.

Pendant que les travaux s'effectuent, le service ne peut pas être amélioré. Il est, au contraire de toute évidence qu'il est particulièrement délicat à effectuer pendant la période transitoire.

Nous regrettons toutefois que l'Administration n'ait pas pris à l'avance ses dispositions pour assurer d'une meilleure façon le service pendant l'exécution des travaux : mais ce n'est là, somme toute, qu'un désagrément passager.

Nous avons tenu, au jour le jour, nos adhérents au courant de l'état des réformes et des travaux en cours. Ceux qui ne lisent pas notre *Bulletin* ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils ne sont pas au courant de la situation actuelle.

Quand on fait faire des réparations dans sa maison, il faut bien supporter les ennuis causés par les ouvriers. De même pour la réforme téléphonique. Encore un peu de patience !

Le Projet de Loi

Dépôt imminent.

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que M. de Montebello avait demandé une audience au ministre des Finances au sujet des réformes téléphoniques en préparation.

Voici le texte de cette lettre :

Paris, le 14 février 1908,

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien accorder, au

bureau de notre Association, une audience, relativement au projet de loi portant extension du réseau téléphonique de Paris, qui vous a été transmis par M. le Ministre des travaux publics et M. le Sous-Secrétaire d'Etat des postes.

Nous nous intéressons tout particulièrement à ce projet, mis au point déjà depuis longtemps par l'administration des postes, et dont l'exécution est d'une extrême urgence, par suite des intérêts considérables qui y sont liés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*Le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,*

MARQUIS DE MONTEBELLO.

M. Caillaux a répondu que, très occupé en ce moment par l'impôt sur le revenu, il fixerait dans quelque temps la date de l'audience.

En attendant, le Conseil d'administration de l'Association des Abonnés au téléphone a décidé de faire des démarches auprès du directeur compétent du ministère des finances, pour être renseigné sur l'état du projet de loi.

*
* *

DERNIERE HEURE. — A la suite d'une démarche de M. de Montebello et de M. Girardeau, membre du Conseil d'administration, auprès de M. Simyan, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le projet de loi vient d'être approuvé par M. Caillaux. Au moment où nous mettons sous presse, il est à la signature du Président de la République. Son dépôt au Parlement est donc imminent. Nous traiterons plus amplement, dans notre prochain numéro, cette question importante.

L'Annuaire de 1908

L'Annuaire de 1908 — comme nous l'avons annoncé — ne paraîtra pas avant le 1^{er} avril. Nous attendons son apparition pour parler plus longuement de cette publication, et nous sommes

curieux de connaître l'effet que produira sur les abonnés ce... poisson d'avril administratif et téléphonique. D'ici là, nous compléterons notre dossier : nos lecteurs ne perdront rien pour attendre.

Le retard de l'Annuaire de Paris a été vivement commenté déjà par divers journaux. Pour l'Annuaire des départements, c'est pis encore. Qu'on en juge par la lettre suivante que vient d'adresser un de nos adhérents à l'Administration :

Paris, le 28 février 1908.

Monsieur le directeur des services électriques de la région de Paris.

Je viens de téléphoner à M. Faller, concessionnaire de l'Annuaire des téléphones.

Il m'a appris que l'Annuaire des abonnés de province pour 1908 paraîtrait le 1^{er} juin ! Celui de l'année dernière avait paru le 1^{er} avril ! Celui de l'année prochaine paraîtra sans doute le 1^{er} août !!! et celui de l'année 1920, en suivant la progression, paraîtra probablement en 1930. Bref, je ne voudrais pas vous déranger pour vous apprendre cela.

Mais M. Faller n'a pas eu l'air d'en savoir beaucoup plus long que moi, lorsque je lui ai demandé si, d'ici le 1^{er} juin, il y aurait des suppléments : force m'est donc de m'adresser à vous.

Le concessionnaire sortant, si je le lui demande, me dira sans doute que cela ne l'intéresse pas encore. Il n'y a que moi — et d'autres — que ce malheureux annuaire intéresse. Pourquoi, mon Dieu, faut-il qu'il y ait des abonnés.

Je vous serais obligé, Monsieur le directeur, de vouloir bien me dire — car je suppose que l'Administration doit le savoir — s'il y aura des suppléments à l'annuaire de province 1907, en attendant celui de 1908, à quelle date ils doivent paraître et à qui je dois m'adresser pour les avoir.

En l'attente de vous lire,

Veuillez agréer, etc. .

Nous sommes absolument de l'avis de notre adhérent. Pareil retard, aggravé par l'absence de suppléments, est absolument inadmissible.

On nous a même assuré que l'annuaire des départements ne paraîtrait pas avant la fin de juillet !!! (Sans commentaires).



Travaux en cours

Les nouvelles sonneries.

Nous avons montré comment la transformation des postes d'abonnés en vue de la Batterie Centrale, avait eu pour résultat d'affaiblir momentanément les sonneries.

Pour remédier à ce défaut, il a été décidé que les sonneries actuelles, dites sonneries trembleuses, seraient remplacées par des sonneries magnétiques (ou polarisées). C'est le système généralement en usage à l'étranger, et qui donne toute satisfaction.

Un millier de ces nouvelles sonneries est installé en ce moment, à titre d'essai, chez les abonnés.

La nouvelle sonnerie diffère de l'ancienne par l'adjonction d'un puissant aimant appliqué contre la traverse de l'électro-aimant. D'un autre côté, le système de l'armature est modifié : les deux extrémités d'une tige métallique mobile autour d'un axe sont attirées tour à tour, suivant que le courant est inverse ou direct, par chaque pôle de l'électro-aimant. A chaque mouvement, le marteau, fixé à la tige et qui oscille entre deux timbres, est entraîné, et fait résonner les deux timbres tour à tour. La présence de l'aimant et des deux timbres ont pour effet de régulariser la sonnerie et d'en augmenter l'intensité.

*

Nouveaux circuits interurbains.

Quelques nouveaux circuits interurbains importants ont été mis en service dans le courant de février :

Paris-Marseille 2°.

Paris-Maubeuge.

Paris-Corbeil 5° et 6°.

*

Lignes auxillaires.

38 nouvelles lignes auxillaires ont été mises en service à Paris, ce qui porte le total au nombre de 110 depuis trois mois. Les 300 lignes qu'on nous avait promises, et qui sont

prêtes depuis plusieurs mois, seront ainsi mises en service peu à peu.

*

Extension.

Les groupes d'extension prévus pour les bureaux de la Villette et de la Roquette ont été mis en service à la Villette et à la Roquette.

Ces groupes sont destinés à recevoir les abonnés nouveaux, à dégager les groupes surchargés et à recevoir de nouvelles lignes auxillaires avec les autres bureaux.

4 groupes supplémentaires d'extension ont été également mis en service au bureau de Desrenaudes.

Enfin, 30 tableaux Standards ont été mis en service à Gutenberg pour dégager les tables interurbaines saturées.

MANDAT-POSTE

Et Chèque Postal.

— Qu'avez-vous à proposer pour améliorer ou pour remplacer le mandat-poste ? nous demandait dernièrement un haut fonctionnaire.

— Ce que nous proposons ? Le *chèque postal* !

C'est un système qui fonctionne à merveille à l'étranger et qui a fait ses preuves. Plus souple, plus simple, plus commode que le mandat-poste, il se plie mieux aux exigences de la vie moderne qui ne veut plus ni complications, ni formalités, ni paperasses inutiles.

En Suisse, par exemple, la poste fait l'office de banquier, et ouvre un compte-courant à quiconque lui fait un dépôt. Elle remet au déposant un carnet de chèques, avec lesquels il peut effectuer ses paiements. Les chèques sont payés au porteur dans tout bureau de poste. Voilà au moins un système simple et moderne.

Bien mieux, la poste se charge, sans inutiles formalités, de recouvrements et d'encaissements à domicile pour le compte de ses déposants. Bref, elle fait l'office d'un banquier qui aurait des succursales dans chaque commune du territoire.

Depuis longtemps, des députés intelligents ont réclamé l'introduction du chèque postal en France. Il se sont toujours heurtés au *non possu-*mus du gouvernement, qui, remarquons-le, n'a

jamais donné de bonnes raisons, mais a toujours différé l'étude de la réforme. La routine, chez nous, est indéracinable.

*
* *

Pour montrer à quel point l'abus de la paperasserie sévit dans le service des mandats-poste, il est intéressant de signaler l'anecdote suivante, narrée tout au long par un employé dans un des derniers numéros du journal professionnel *La Poste* :

« Pour mon malheur, j'eus certain jour à émettre un mandat de 2.000 francs passés.

« Encore que la nouvelle formule 1438 prévoie les avis d'émission des mandats supérieurs à deux mille francs, j'établis cet avis sur l'ancienne formule 1441, dont il nous reste un certain nombre et que je continue à faire servir jusqu'à épuisement complet en vue précisément de ne pas gâcher les imprimés de l'administration.

« A ce sujet, je puis bien dire que pour tout employé simplement consciencieux, les rappels du bulletin mensuel relatifs aux imprimés détournés de leur objet, non plus que les rapports d'inspecteurs signalant la présence au *buen retiro* de formules destinées à tout autre usage mieux approprié, ne sont que phrases creuses. L'employé simplement consciencieux, je le répète, a instinctivement horreur du gaspillage : chez lui, c'est naturel, c'est dans le sang.

« Aussi je ne m'attendais nullement, je le confesse, à recevoir un compliment quelconque sur le soin que je prends à ménager, même dans les moindres circonstances, nos petits papiers administratifs. Toutefois, je ne fus pas peu surpris quand mon receveur, quelques jours après, me tendit d'un air demi-satisfait, non pas, je dois à la vérité de le dire, ma formule 1441, mais bien l'enveloppe sous laquelle j'avais fait l'envoi.

« Cette enveloppe, dont on avait encadré le numéro 819 au crayon bleu, portait, également au crayon bleu et en grosses lettres, ce seul mot : ABUS, fortement souligné et suivi d'un gigantesque point d'interrogation. »

Naturellement l'employé incriminé se défend : il y va de son avancement, qui peut être compromis par une mauvaise note pour un fait aussi grave qu'une substitution d'enveloppe !

Écoutons les résultats provoqués par la petite note. C'est toujours l'employé qui parle :

« On oblige le receveur à faire grise mine à son commis, à recueillir ses explications, à consulter l'Instruction générale et les bulletins mensuels, et finalement à tartiner une vingtaine de lignes pour exposer qu'à la vérité l'article tant de l'Instruction générale prescrit pour l'envoi des avis 1441 l'emploi d'une enveloppe 1439, et que

le bulletin de telle année suggère de modifier ladite enveloppe dans le sens de l'adresse à y porter, — mais que nous n'avons pas d'enveloppe 1439 ; — que l'administration n'a pas fourni notre demande lors de l'envoi habituel, prétextant que ces enveloppes se trouvaient sous presse ou que les bureaux en étaient approvisionnés encore pour trois ans ou plus ; — ou que la Direction elle-même avait répondu à notre demande supplémentaire par l'allocation dérisoire de cinquante enveloppes aussitôt épuisées que reçues, alors qu'on lui en signalait 1.200 comme nécessaires pour un mois ; — que l'envoi devant se faire sous enveloppe administrative, nous n'avions sous la main que ladite enveloppe administrative n° 819, que cette enveloppe se prêtait d'ailleurs mieux à la circonstance, attendu qu'au contraire de l'enveloppe 1439 elle n'exigeait aucune modification. »

Ouf !

Vous croyez que c'est tout ?

Ah ! vous ne connaissez pas l'administration ! Dès le surlendemain (on est pressé quand il s'agit de la *fé-orme* !) tous les bureaux du département recevaient une circulaire pour rappeler la gravité de l'*infraction* consistant à employer induement l'enveloppe 819 au lieu de l'enveloppe 1439, et invitant les bureaux qui en manquent à s'approvisionner de cette dernière formule !

Et on affirme ensuite que la paperasserie postale n'existe pas !... Zuze un peu, mon bon ! si elle existait ! — dirait le Marseillais.

L'Affranchissement des Télégrammes

En Timbres-Poste

On sait qu'un nouvel arrêté autorise le public à affranchir les télégrammes en timbres-poste.

Comme c'est là une réforme qui intéresse tous nos lecteurs, nous croyons utile de donner *in extenso* le texte de l'arrêté, qui n'a pas été publié dans les journaux.

ARTICLE PREMIER. — A partir du 15 février 1908 et à titre d'essai, le public sera admis à déposer, dans les bureaux de l'Etat désignés à l'article suivant, pendant les heures d'ouverture de ces bureaux et aux conditions ci-après, des télégrammes affranchis en timbres-poste.

ART. 2. — Les villes dans lesquelles la mesure ci-dessus est provisoirement autorisée sont :

Paris (tous les bureaux).

Les chefs-lieux des départements (recettes principales, bureaux centraux et bureaux succursales dans les villes pourvues de plusieurs bureaux), Saint-Quentin (Aisne), Vichy (Allier), Aix-les-Bains (Savoie), Bayonne et Biarritz (Basses-Pyrénées), Cannes (Alpes-Maritimes).

ART. 3. — Les télégrammes seront déposés :

A Paris, soit aux guichets télégraphiques, soit dans les boîtes intérieures ou extérieures destinées aux correspondances pneumatiques.

Dans les départements, aux guichets télégraphiques ou dans les boîtes intérieures spéciales qui seront ultérieurement installées à cet effet dans les bureaux désignés à l'article 2.

ART. 4. — Le dépôt des télégrammes affranchis en timbres-poste aura lieu aux risques et périls des expéditeurs.

ART. 5. — Les timbres-poste seront apposés par l'expéditeur au recto de la minute des télégrammes. Les télégrammes ne seront transmis électriquement qu'autant que les timbres apposés représenteront le montant des taxes télégraphiques (principale et accessoires). Toutefois, à titre de tolérance et dans le régime intérieur seulement, il sera donné cours, par la voie électrique, aux télégrammes de plus de 10 mots insuffisamment affranchis, lorsque l'insuffisance constatée sera au plus égale à la taxe :

1° De 2 mots pour les télégrammes de 11 à 20 mots ;

2° De 4 mots pour les télégrammes au-dessus de 20 mots et quel que soit le nombre de mots :

Il sera perçu sur le destinataire une taxe complémentaire égale au double de l'insuffisance. Les télégrammes du régime intérieur insuffisamment affranchis, en dehors des limites de la tolérance ci-dessus, donneront lieu à l'établissement d'une copie, qui sera acheminée postalement, et par le plus prochain courrier.

ART. 6. — Les timbres apposés sur un télégramme remplissant les conditions nécessaires pour être transmis soit électriquement, soit par poste, seront immédiatement oblitérés par le bureau de dépôt.

ART. 7. — Dans le régime intérieur, lorsque la valeur des timbres-poste apposés sur un télégramme transmis électriquement sera supérieure à la taxe exigible, l'excès d'affranchissement ne sera pas remboursé. Dans le régime international, la valeur des timbres qui auraient été appliqués en trop sur la minute par l'expéditeur sera remboursée, mais seulement sur la demande de celui-ci.

ART. 8. — La valeur des timbres-poste apposés

sur les télégrammes ayant donné lieu, par application de l'article 5, à l'établissement de copies à acheminer par la voie postale, sera remboursée à l'expéditeur, sous déduction d'un droit fixe de 25 centimes.

ART. 9. — Les remboursements effectués dans les conditions prévues aux articles 7 et 8 précités, auront lieu en numéraire.

ART. 10. — Toutes les prescriptions réglementaires concernant les télégrammes acceptés contre numéraire seront applicables aux télégrammes affranchis en timbres-poste en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions spéciales qui font l'objet du présent arrêté.

*
* *

Nous appelons l'attention sur l'article 5 *in fine*, d'après lequel *les télégrammes insuffisamment affranchis sont traités comme des lettres*. Comme l'a fait remarquer très justement le journal *La Poste*, c'est là une disposition fâcheuse, et il eût été bien préférable d'expédier ces télégrammes... télégraphiquement en faisant recouvrer sur le destinataire (comme pour les lettres) le surplus de la taxe.

LES PROGRÈS DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE EN EUROPE

(Nous sommes heureux de donner la traduction d'un intéressant article de notre ingénieur-conseil, M. H.-L. Webb, qui a été reproduit dans de nombreux journaux anglais. — N. D. L. R.)

A l'éditeur du Sunday Times.

Monsieur,

Le tarif téléphonique, connu sous le nom de tarif forfaitaire, a été récemment l'objet de longues discussions. Il y a quelques mois une assertion fut rapportée par toute la presse, d'après laquelle, en France, en Allemagne et en Belgique, les tarifs téléphoniques à service illimité seraient matériellement inférieurs à ceux actuellement en usage en Angleterre. De plus, des efforts ont été faits pour discréditer la politique du service technique de la National Telephone Co^{te} et du Post Office sur la question très importante de l'adoption de la Batterie Centrale dans les grands bureaux téléphoniques.

Je reviens actuellement d'un voyage en Europe, consacré exclusivement à l'étude des conditions actuelles de la téléphonie.

J'ai visité Anvers, Bruxelles, Rotterdam, La

Haye, Amsterdam, Hambourg, Vienne, Berlin, Munich et Paris, et dans chacune de ces villes je me suis longuement entretenu avec les principales autorités téléphoniques, j'ai visité les principaux bureaux et j'ai été mis au courant des progrès récents et des projets d'avenir aussi bien au point de vue administratif. J'ai pu donc me rendre compte des conditions actuelles de la téléphonie et j'ai constaté que partout et de l'avis unanime, les tarifs gradués et la Batterie Centrale sont à l'ordre du jour. Je me suis entretenu avec plus de 50 fonctionnaires téléphoniques variant d'un Sous-Secrétaire d'Etat à un chef de bureau, et tous, administrateurs, ingénieurs et employés, Français, Belges, Autrichiens et Allemands, sont du même avis touchant la justesse du tarif gradué appliqué au service téléphonique, et l'efficacité du système de la Batterie Centrale pour le travail des grands réseaux téléphoniques. La pratique suit le précepte avec plus ou moins de rapidité. L'Allemagne, qui compte environ la moitié des téléphones en service en Europe, est sur le point d'abolir entièrement le système du tarif forfaitaire, et dans peu de temps tous les abonnés téléphoniques de l'empire allemand paieront leur service téléphonique d'après le système du tarif gradué.

Détail intéressant. En Allemagne, avec le nouveau tarif gradué, la taxe la plus basse à laquelle les appels seront soumis pour les gros abonnés sera exactement la même que celle qui y correspond dans le tarif de la National Telephone Co., soit environ 0.06 c. par communication. En Autriche, le tarif forfaitaire à service illimité est aboli depuis l'année dernière et les abonnés autrichiens bénéficient maintenant du service à tarif gradué. Pour commencer, il y eut beaucoup d'opposition, surtout parmi les gros abonnés de Vienne, mais le bon sens a vite prévalu, et l'administration viennoise jouit actuellement d'une augmentation rapide dans le nombre de ses abonnés, particulièrement parmi les petits consommateurs et les maisons particulières, grâce au tarif plus élastique du système gradué.

En Belgique, les nouveaux tarifs téléphoniques gradués sont actuellement en discussion, et le ministre compétent a déclaré qu'un nouveau tarif téléphonique gradué serait très prochainement en vigueur.

En France, toutes les autorités téléphoniques sont depuis longtemps déjà convaincues de la justesse du principe des tarifs gradués, et une commission a été nommée à l'effet de préparer un nouveau tarif gradué à l'usage des abonnés du téléphone.

Il est donc bien prouvé que loin d'avoir un service illimité pour un prix dérisoire, ainsi que le

déclarait la presse anglaise, les pays européens ont tous ou sont sur le point d'adopter le système des tarifs gradués. Et il faut ajouter qu'en Europe, quand une administration gouvernementale entreprend des changements de cette nature, cela ne se passe pas de la même façon que pour la National Telephone Co. et le Post Office qui permettent à leurs anciens abonnés de conserver l'ancien abonnement jusqu'à ce qu'ils soient convaincus de la supériorité des méthodes nouvelles. Non, en Europe, l'abonné n'a qu'à constater le changement de son contrat, que cela lui plaise ou non.

Ce qui s'applique aux tarifs gradués s'applique également à la Batterie Centrale. Il serait à peine besoin d'en parler, n'étaient les efforts tentés par les promoteurs du mouvement municipal téléphonique — aujourd'hui défunt — pour discrediter tous les progrès modernes de la téléphonie, car parmi tous les ingénieurs sérieux s'occupant de téléphonie il n'y a qu'une opinion au sujet d'efficacité supérieure du système de la Batterie Centrale.

Partout, en Europe, on installe de nouveaux bureaux à Batterie Centrale, et les vieux systèmes à batteries primaires ou à batteries locales sont tout à fait abandonnés et remplacés par le nouveau matériel de la Batterie Centrale.

La reconstruction du réseau téléphonique de la ville de Berlin, avec un matériel à Batterie Centrale pour 100.000 lignes téléphoniques, est presque terminée; le même travail se fait à Hambourg, et une grande partie des petits réseaux allemands sont déjà convertis en Batterie Centrale.

En Belgique, en Hollande et en Autriche, les nouveaux bureaux téléphoniques sont tous à Batterie Centrale, et les anciens bureaux sont graduellement remaniés et installés sur ce principe de la Batterie Centrale. L'Administration française réorganise actuellement en entier le réseau téléphonique de la ville de Paris pour le convertir en Batterie Centrale.

Seuls les rapports erronés publiés par la presse et dénaturant les conditions de la téléphonie en Europe, tant au point de vue technique qu'au point de vue administratif, et l'intérêt général, pour tout ce qui touche à la « question téléphonique », peuvent excuser la longueur de ma lettre que, j'espère, vous pourrez insérer.

Veuillez agréer, etc.

HERBERT-LAWS WEBB.



Echos de Partout

Une amélioration des mandats-cartes.

M. Simyan vient de décider que les expéditeurs de plusieurs mandats-cartes auront la faculté de remplir à l'avance un bordereau spécial qui leur sera délivré gratuitement, ainsi que les déclarations de versement que ce bordereau comportera.

Les intéressés n'auront plus ainsi à attendre au guichet l'inscription de chaque mandat-carte sur le registre de dépôt ; l'employé se contentera de vérifier le bordereau et de rendre au déposant, après les avoir frappées du timbre à date, les déclarations de versement.

Cette mesure, analogue à celle qui existe déjà pour le paiement des mandats nombreux, sera appliquée à partir du 1^{er} avril 1908.

Nous sommes heureux d'apprendre cette petite réforme, et de voir que notre campagne pour la réforme des mandats porte déjà ses fruits.

*
* *

Les succès de l'Association.

On lit dans le *Gaulois* :

L'Association des Abonnés au Téléphone vient de recevoir une satisfaction importante.

Depuis longtemps, au nom de tous les abonnés, le marquis de Montebello réclamait, pour Paris, le téléphone aux téléphonistes parisiennes. Le *Gaulois* s'était fait l'interprète de ces justes revendications, et avait montré que le service ne pouvait être bien assuré par des opératrices venues de province, ayant pour la plupart le mal du pays, ayant des accents fâcheux, entendant mal et ignorant tout de la vie et des habitudes parisiennes.

Aussi M. Simyan vient-il de faire droit à ces réclamations. Il a décidé que désormais les téléphonistes des bureaux centraux parisiens seront recrutées parmi les jeunes filles de Paris ou de la banlieue habitant dans leur famille. Il faut féliciter la Ligue des abonnés d'avoir obtenu cette décision.

Les chefs de service sont également satisfaits, car tous ceux qui ont voyagé déclarent que, par ses qualités d'adresse et de vivacité, la Parisienne est la première téléphoniste du monde.

Nos compliments, mesdemoiselles ! Espérons que les abonnés n'auront qu'à se louer de votre agilité.

*
* *

Négresses au téléphone.

Il paraît que le téléphone se popularise de plus en plus au pays noir. C'est le *Monde illustré* qui

nous l'affirme, en nous donnant la photographie amusante d'une négresse de Togo, avec son enfant suspendu derrière son dos à la mode soudanaise, et tenant les récepteurs appliqués à ses oreilles, aussi naturellement que si elle n'avait jamais fait autre chose de sa vie.

Que dirait Livingstone, s'il revenait parmi nous ?

*
* *

Conversations à plusieurs sur un même fil.

On annonce de Saint-Petersbourg une réforme curieuse et intéressante dans le service technique du téléphone. Il s'agit de rendre réglementaires et pratiques les conversations à plusieurs par le même fil.

Avec un pareil régime, un comité, une gérance, une réunion quelconque pourra se tenir sans aucun déplacement, chacun restant chez soi.

Les abonnés seront simplement mis en relations les uns avec les autres au moyen d'un appareil des plus simples installé au bureau central. Ils auront chez eux un dispositif spécial pour le récepteur et le parleur. A celui-ci pourra être adaptée une embouchure plus large, permettant de parler sans avoir à s'approcher de l'appareil ; quant au récepteur, il aurait une forme de casque analogue à celui dont se servent les employés du bureau central. Ainsi, du fond de son fauteuil, l'abonné pourra suivre les débats sans fatigue et n'intervenir que lorsqu'il aura « demandé la parole » au président.

On assure que des essais ont été tentés avec le plus grand succès.

Depuis Edison, il n'est plus permis de douter de rien.

A quand l'institution de « parlements téléphoniques » ?

*
* *

Rectification.

Dans notre dernier numéro, un lapsus nous a fait attribuer au *Professionnel* un article sur la *spécialisation du personnel*, qui était emprunté au journal *La Poste*.

Nous en profitons pour remercier notre confrère qui avait signalé nos efforts en vue d'améliorer le recrutement du personnel.

A travers la Presse

L'Italie se plaint de nos téléphones.

Du *Rappel*, cette information peu flatteuse pour notre amour-propre :

Ce n'est pas seulement en France que l'on se

plaint de notre Administration téléphonique ; la réputation de négligence et d'insouciance de nos téléphonistes a passé la frontière, et l'on apprécie à l'étranger aussi sévèrement que chez nous sa façon de procéder.

Les journaux de Turin nous apportent à ce sujet des détails édifiants. Nous avons avec l'Italie une convention téléphonique aux termes de laquelle certains fils, sur certaines lignes, doivent être affectés aux communications par le téléphone entre les deux pays.

Par exemple, sur la ligne de Modane, les fils français venant de Lyon sont reliés aux fils italiens allant à Turin ; sur la ligne de Vintimille, ce sont les fils de Marseille qui sont réunis à ceux de Gênes.

Il est bien entendu que, lorsque les fils affectés à ces communications internationales sont interrompus, la nation sur le territoire de laquelle l'interruption s'est produite doit s'empresse de réparer le mal. En attendant, les communications sont assurées par l'autre ligne.

Or, il paraît que si l'Italie remplit bien les conditions du traité, il n'en est pas de même de nous. D'abord, on ne peut jamais utiliser la voie de Gênes-Nice-Marseille ; quand les Italiens la demandent, on leur répond invariablement qu'elle est impraticable. — Quant à l'autre, Modane-Lyon, les fils sont presque toujours en mauvais état et toujours sur notre territoire ; et ce qu'il y a de plus inconcevable de la part d'une grande nation comme la France, nous mettons à réparer les interruptions un temps ou un mauvais vouloir qui ne peuvent provenir que de négligence ou de manque d'argent.

Je ne fais que reproduire les reproches des journaux étrangers, mais même s'ils sont exagérés, je trouve que c'est trop qu'on y ait donné lieu.

*
* *

Les torts de l'abonné.

Du *Petit Journal* :

L'école des téléphonistes fut créée. Ces demoiselles y font leur éducation morale, grâce au savoureux petit règlement que je vous ai recommandé plus haut... Elles s'y pénètrent de leurs devoirs... Entre autres recommandations, ce règlement leur enjoint de « ne jamais répondre : « J'écoute ! » d'une voix irritée »... Il leur prescrit encore de « ne jamais donner de démenti à un abonné, car il se peut qu'il ait raison, contrairement aux apparences... »

« Contrairement aux apparences » est charmant. Comment trouvez-vous « contrairement aux apparences » ?... En principe, voyez-vous, mesdemoiselles, l'abonné a toujours tort. Seulement, il se peut que « contrairement aux apparences », il ait raison une fois de temps en temps. Alors, ne le démentez pas... Ça l'exaspérerait. L'Administration ne tient pas à l'exaspérer. D'ailleurs, elle vous laisse entendre plus loin que l'abonné est très mal élevé, et qu'énervé, « il peut sortir du calme de son tempérament et même des bornes de la politesse... »

Après ça, mesdemoiselles, vous êtes fixées... Et vous n'avez plus qu'à traiter les abonnés comme ils le méritent.

Et voilà ce que l'Administration des P. T. T. appelle faire l'éducation des téléphonistes !

*
* *

Un article de « Messidor »

Nous avons lu avec plaisir un intéressant article de *Messidor* sur la réforme téléphonique, dans lequel notre confrère insiste tout particulièrement sur le rôle important joué par notre Association. Nous lui adressons tous nos remerciements.

Tribune des Abonnés

26 janvier 1908.

Monsieur le Président de la Ligue des Abonnés au Téléphone,

Ci-contre la copie d'une lettre que je viens d'écrire au directeur des Téléphones. Je vous autorise à en faire tel usage qu'il vous plaira.

Croyez, Monsieur le Président, à mes sentiments distingués et reconnaissants pour tout le bien téléphonique que vous vous efforcez de faire.

G. JAMIN.

*
* *

26 janvier 1908.

Monsieur le Directeur,

Hier, 25 courant, à 9 h. 10 du soir, j'ai désiré parler au 822-66. C'est une voix d'homme qui m'a répondu, et tout de suite j'ai pensé que la communication allait être plutôt pénible.

J'ai eu la satisfaction, si tant est que c'en fût une dans l'espèce, d'être bon prophète.

Après avoir dû (comme c'est l'usage chaque fois qu'un téléphoniste homme est au bureau) répéter cinq à six fois le n° 822-66 (deux 6), (huit cent, 5 et 3), (au point que j'en oubliai moi-même le numéro), et même dire : « Oui ! huit cent, Port-Royal », j'eus le soulagement d'entendre Saxe attaquer Port-Royal, et ce dernier dire : « Sur 64, 2 fois 2 ». — « Ah bien ! pensai-je, ça va marcher rondement ». Je le dis même tout haut à trois de mes amis qui étaient chez moi ; et tous trois me jetèrent des regards admiratifs, m'enviant ma maîtrise à obtenir promptement (tout est relatif, n'est-ce pas Monsieur le Directeur ?) une communication téléphonique.

Hélas ! la Roche Tarpéienne était tout près du Capitole !

Aucun « Allo » ne vint frapper mon oreille. Emu de ce silence de mauvais augure, et pâlisant d'angoisse sous les regards devenus ironiques de mes bons amis, je sonnai de nouveau.

A la louange de Saxe, je dois dire que le téléphoniste à l'oreille rebelle répondit tout de suite à ce second appel. A ma prière, il houspilla son collègue de Port-Royal. Vainement, hélas !

Si bien que je pensai que mon ami du 822-66 était sans doute allé chez Melpomène ou chez Thalie, voire même chez Terpsichore, ou qu'il était tout bonnement plongé dans les bras de Morphée ; et, tous mes appels réitérés restant dès lors sans réponse, je racrochai les récepteurs, et je m'efforçai de dévorer, l'air souriant, ma courte honte qu'essayaient de prolonger les quolibets franchement gouailleurs de mes amis.

Ici plusieurs points de suspension... Nous avions tous oublié qu'il existât une Administration téléphonique d'Etat (oh ! le prochain rachat de l'Ouest ! oh ! la future société collectiviste, avec toute son armée de fonctionnaires !) inventée pour punir les naïfs qui lui versent 400 fr. par an, quand une sonnerie impérative coupa notre conversation normalement enjouée.

Je me précipitai à l'appareil, croyant à l'appel de tout autre abonné que celui du 822-66 ; mais quelle fut ma surprise d'entendre une voix, flûtée celle-là, une voix agréablement féminine, me dire : « Vous avez bien demandé le 822-66 ? » — « Mais oui, Mademoiselle, il y a au moins un quart d'heure ! » — Bien ! restez là, on *vous cause* ». (Il faudra dire à cette employée de lire l'article de Harduin dans le *Matin* du 12 décembre 1907, sur la différence entre *causer* à et *causer avec*).

Comme jusque-là, l'on ne m'avait causé que de l'ennui, j'attendis qu'on me parlât.

Une nouvelle voix féminine me demanda si j'étais bien le 707-31 et si j'avais bien demandé le 822-66. « Mais oui, sapristi oui, je l'ai demandé ; pour mon malheur, hélas ! car... »

J'allais épancher ma bile, remontée à la surface, quand enfin la voix, mâle cette fois, de mon ami du 822-66 me cria : « Ah bien ! ce n'est pas malheureux ! Depuis 9 h. 10 je vous attends, car à la première sonnerie, je suis accouru, me doutant bien qu'à cette heure tardive, c'était vous qui me téléphoniez ; et voici 20 minutes que je bouscule Port-Royal pour qu'on nous donne la communication ; j'ai demandé les surveillantes ; grâce à elles nous voilà réunis. Qu'avez-vous à me dire ? »

Et nous avons causé, après 20 minutes de tribulations.

Nous trouvons, mon ami et moi, que pour

400 francs l'on nous fait la mesure un peu trop large. Et, comme jadis Talleyrand à ses préfets, nous vous supplions, Monsieur le Directeur, de réclamer à vos subordonnés un peu moins de zèle. A ce régime, les abonnés seraient bientôt tous bons à lier ; et comment alors boucleriez-vous, vous, les cordons de votre budget ?

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. JAMIN.

*
* *

Paris, le 29 février 1908.

Monsieur le Président de l'Association
des Abonnés au Téléphone,

Depuis quelques jours il nous est très difficile d'obtenir des communications, je pourrais dire même, d'arriver à obtenir une réponse quand j'appelle.

Mercredi dernier, après avoir sonné pendant une bonne demi-heure sans succès, j'ai cru devoir me plaindre par lettre à l'Administration centrale.

Il m'a été répondu que depuis quelque temps en effet, les réclamations devaient être fondées : les perfectionnements apportés au matériel exigent l'installation de nouveaux meubles, et leur agencement ne peut se faire sans troubler le service.

Me voici tout à fait satisfait : encore quelques améliorations semblables et on finira par ne plus pouvoir communiquer du tout.

Plaisanterie à part, et beaucoup d'abonnés étant dans mon cas, il y aurait intérêt à ce que l'Association veuille bien définir exactement quelle tolérance l'abonné peut accorder à l'Administration en pareil cas.

Techniquement, vous pourriez indiquer le délai d'interruption et définir les troubles de fonctionnement inhérents aux travaux de transformation.

Dans l'espoir d'une réponse par voie de la feuille mensuelle, croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués,

H. FONDEUR.

Nous ne pouvons que renvoyer notre correspondant à l'article *Un peu de patience !* qui figure au début du présent *Bulletin*. Nous l'assurons, en outre, que nous faisons tous nos efforts auprès de l'Administration afin que les désagréments de la période transitoire soient réduits au minimum pour les abonnés.

(N. D. L. R.).

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANÉE

**Régates Internationales de Nice et de Cannes
Vacances de Pâques.**

Billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, à prix réduits, délivrés du 2 mars au 22 avril 1908 :

Paris à Cannes, 1 ^{re} classe :	177 fr. 40 ;	2 ^e classe :	127 fr. 75
» Nice, » »	182 fr. 60	» »	131 fr. 50
» Menton, » »	186 fr. 65	» »	134 fr. 40

Validité : 20 jours avec faculté de prolongation une ou deux fois de 10 jours moyennant un supplément de 10 % par période. Droit à deux arrêts en cours de route à l'aller et au retour. Admission des porteurs de billets de 1^{re} classe, sans supplément, dans le « Côte d'Azur Rapide » et dans le « train de nuit extra-rapide ». Toutefois les voyageurs empruntant le « Côte d'Azur-Rapide » ne pourront profiter de la faculté des arrêts qu'à partir de Marseille à l'aller ; au retour aucun arrêt ne sera autorisé.

La Compagnie organise, avec le concours de l'Agence *Lubin* les excursions suivantes :

Italie, du 18 mars au 17 avril 1908. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 1080 fr. ; 2^e classe, 990 fr.

Naples, Sicile et Naples, départs de Paris les 25 mars et 15 avril 1908. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 1100 fr. ; 2^e classe, 1000 fr.

Bords de la Méditerranée, du 11 au 26 avril 1908. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 550 fr. ; 2^e classe, 500 fr.

Italie (Semaine Sainte à Rome), du 13 avril au 13 mai 1908. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 1090 fr. ; 2^e classe : 990 fr.

Haute-Italie et Lacs Italiens, du 20 avril au 24 mai 1908. Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 980 fr. ; 2^e classe, 890 fr.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence *Lubin*, 36, boulevard Haussmann, Paris.

Le train de luxe **Paris-Barcelone-Valence** que la Compagnie met en marche le mercredi et le samedi de chaque semaine, au départ de Paris, est, depuis le 14 mars, prolongé jusqu'à Carthagène avec continuation, par bateau, entre Carthagène et Oran et correspondance, à Oran, avec des express de et sur Alger.

Départ de Paris, les mercredi et samedi à 7 h. 20 soir.
Arrivée à Carthagène, les vendredi et lundi à 8 h. 45 mat.
— Oran — 6 h. 45 soir.

(Traversée en 9 heures)

Départ d'Oran sur Carthagène, les mercredi et samedi à 8 h. 30 matin.

Départ de Carthagène, les mercredi et samedi à 9 h. 20 soir.
Arrivée à Paris, les vendredi et lundi à 10 h. 40 matin.

Relations rapides entre Paris, la Suisse et l'Italie.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Paris-Genève et vice-versa avec continuation de et pour la Suisse et la Savoie.

Aller. — Départ de Paris, 8 h. 25 m. — Arrivée à Genève, 6 h. 32. s.

Retour. — Départ de Genève, midi 40. — Arrivée à Paris, 10 h. 10 s.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Paris-Lausanne-Brigue à l'aller, Milan-Lausanne-Paris au retour.

Aller. — Départ de Paris, 8 h. 25 m. — Arrivées à Lausanne, 6 h. 55 s. (H. E. C.) et à Brigue, 11 h. s. (H. E. C.).

Retour. — Départs de Milan, 7 h. 10 m. (H. E. C.) et de Lausanne, 2 h. 25 s. (H. E. C.). — Arrivée à Paris, 10 h. 10 soir.

Express de jour (1^{re} et 2^e classes), Turin-Paris.

Départ de Turin, 7 h. 25 m. — Arrivée à Paris, 10 h. 10 s.

**Services extra-rapides
entre Paris et la Côte d'Azur.**

De Paris à la Côte d'Azur en 13 heures, soit par le train de jour « Côte d'Azur rapide », départ de Paris à 9 h. matin, soit par le « Train extra-rapide de nuit », départ de Paris à 7 h. 20 soir.

Ces trains sont composés de voitures à boggies et à couloir de la Compagnie P.-L.-M. avec places de 1^{re} classe (sans supplément) et de lits-salons. — Celui de jour comporte, en outre, un wagon-salon et un restaurant sur tout son parcours ; celui de nuit, un salon à deux lits complets, un wagon-lits et un restaurant entre Paris et Dijon.

Le nombre des places est limité. Les retenir d'avance, soit à la gare de Paris, soit dans les bureaux de ville : rue Saint-Lazare, 88 ; rue Sainte-Anne, 6, et rue de Rennes, 45.

Le train de luxe « Calais-Méditerranée » entre Calais, Paris, Nice et Vintimille, effectue le trajet de Calais à la Côte d'Azur en 19 heures.

Vagons-lits et restaurant. Nombre de places limité.

Ce train prend, au passage, à la gare de Paris P.-L.-M., les voyageurs de Paris pour la Côte d'Azur.

Pour les conditions d'admission et les périodes de mise en marche, consulter les affiches spéciales ou les indicateurs.

De Paris en Orient (via Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries Maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 45 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc...

Les agences de la Compagnie des Messageries Maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, via Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth, Smyrne.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilog. de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilog. par place de 1^{re} classe et de 60 kilog. par place de 2^e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

**De Paris aux ports au delà de Suez,
ou vice-versa.**

Les voyageurs partant de Paris à destination des ports au delà de Suez ou inversement peuvent obtenir, conjointement avec leurs billets d'aller et retour de passage de ou pour Marseille, des billets d'aller et retour de Paris à Marseille ou vice-versa, valables un an, aux prix suivants :

De Paris à Marseille ou vice-versa (via Dijon-Lyon ou Nevers-Lyon ou Nevers-Clermont) :

1^{re} classe : 144 fr. 80 ; 2^e classe : 104 fr. 25 ; 3^e classe : 67 fr. 95.

Ces billets sont délivrés par la Compagnie des Messageries Maritimes et par les Chargeurs Réunis.

Il peut être émis des billets de classes différentes pour les parcours en chemin de fer et pour les parcours maritimes.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.), délivrent, toute l'année, des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Échelles du Levant, ou vice-versa.

La Compagnie délivre, toute l'année, des carnets individuels ou collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^o Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M., Algérien, Est Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa ; — 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), ou par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur ; — 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au moins ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

Validité. — Les carnets sont valables pendant 90 jours, à compter du jour du départ, ce jour non compris ; mais ils sont valables 120 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Demande de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et de retour individuels et de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1^o Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi.

2^o Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Publications éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

LE LIVRET-GUIDE ILLUSTRÉ

(Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 50)

Albums de Photographies

Souvenir de mon voyage en Touraine . . . 1 fr. (franco : 1 fr. 10)
Touraine, Bretagne, Auvergne . . . 0 fr. 20 (franco : 0 fr. 25)
Cartes postales illustrées : La Touraine et ses châteaux ; 2 séries de 6 cartes chacune, la série . . . 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35)

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 15)

Le Cantal
Le Berry (au pays de George Sand)
La Bretagne
L'Aude

La Touraine
Les Gorges du Tarn
Poitou, Angoumois
Excursions en France
Rouergue et Albigeois

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco : 0 fr. 15)

de Tours à Nantes
de Nantes à Landerneau et embts
d'Orléans à Limoges
de Limoges à Clermont-Ferrand
avec embt de Laqueuille à la
Bourboule et au Mont-Dore
de St-Denis p. Martel à Arvant
ligne du Cantal

de Tours à Angoulême
d'Angoulême à Bordeaux
de Tours à Vierzon
de Tours à Montluçon
de Limoges à Agen
de Limoges à Montauban
d'Eygurande à Aurillac

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans sont également mises en vente ; s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Relations directes entre Paris (quai d'Orsay) et Barcelone via Limoges, Montauban, Toulouse.

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay des billets directs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour Barcelone aux prix de 129 fr. 60 en 1^{re} classe, 89 fr. 15 en 2^e classe et 57 fr. 95 en 3^e classe.

Enregistrement direct des bagages de Paris à Barcelone. Voitures directes. — Lits-toilettes. — Compartiments-couchettes. — Wagon-restaurant.

Service journalier.

Aller. — Paris (quai d'Orsay), dép. : 10 h. 15 m., 8 h. 36 s. — Barcelone, arr. : 7 h. 53 m., 7 h. 26 s.

Retour. — Barcelone, dép. : 6 h. 46 s., 9 h. 40 m. — Paris (quai d'Orsay), arr. : 5 h. 22 s., 8 h. 56 m.

Organisation d'un service de voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, entre Boulogne-sur-Mer et Irun à l'aller, et entre Hendaye et Calais au retour.

Pour donner de nouvelles facilités aux voyageurs se rendant d'Angleterre ou du Nord de la France à Bordeaux, Biarritz et en Espagne ou vice-versa, il vient d'être organisé un service de voitures directes de 1^{re} et 2^e classes, évitant tout transbordement à Paris.

A l'aller, départ de Boulogne-Maritime à 2 h. 7 soir pour arriver à Bordeaux à 3 h. 43 matin, à Biarritz à 7 h. 20 matin et à la frontière espagnole à 8 h. 19 matin.

Au retour, départs de la frontière espagnole à 5 h. 10 soir, de Biarritz à 6 h. 15 soir, de Bordeaux à 10 h. 30 soir, pour arriver à Calais-Maritime à 1 h. 10 soir.

L'hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille
de toutes classes.

Il est délivré par les gares et stations du réseau d'Orléans pour Arcachon, Biarritz, Dax, Pau et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1^o Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes ;

2^o Des billets d'aller et retour de famille de toutes classes comportant des réductions variant de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes pour une famille de 2 personnes, à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus ; ces réductions sont calculées sur les prix du tarif général d'après la distance parcourue avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, mari, femme, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours.

Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

REMISES A NOS ADHÉRENTS

Accessoires de cotillon

C. Lafon (Au Cotillon universel), 120, r. Amolot, tél. 263-26. — Rem. 10 %.

Accessoires de pharmacie.

V. Bontemps, 20, r. des Francs-Bourgeois, tél. 266-15.

Agences commerciales

R. de Beaulincourt (Excel Trading Office), 54, rue de Bondy, tél. 434-55. — Remise sur les achats faits par son entremise.

Apéritifs sans alcool

Ferments apéritifs, 2, rue des Fossés-Saint-Bernard. Tél. 824-00. — Remise.

Appareils de désinfection

Guasco, 183, rue de Javel. Tél. 730-16. Remise.

Appareils d'éclairage et chauffage

A. Grenier, 15, faubourg Montmartre, tél. 250-23. — Remise importante.

Appartements à louer

M^{me} Bourgeois, grands appartements meublés, 52, rue François I^{er} (Champs-lysées), tél. 675-86.

Arquebusiers

L. Chobert, 16, rue Lafayette, tél. 140-54. — 10 % sur la plupart des articles.

Articles de pêche

J.-B. Charbonnier, A l'Ancre d'Or, 32, rue Turbigo, tél. 119-56. — 10 %.

Assainissement des appartements

Brûleur Guasco, pour ôter mauvaises odeurs et contre maladies contagieuses. 183, rue de Javel. Tél. 730-16. Voir aussi Désinfection. — Remise.

Automobiles et vélocipèdes

G. Coulon, 86, rue Chevallier (Levallois-Perret). Pièces détachées pour la vélocipédie, machines complètes. — 5 %.

Agence parisienne de la marque Coltereau, 6, rue Poisson, tél. 553-55. — 15 % sur cycles.

Kléber-Forest, 6, rue Poisson, cycles Saving, machines à coudre, tél. 586-92. — 10 %.

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie (Asnières). Tél. 263. — Huiles et graisses spéciales pour automobiles. — 10 %.

Bandages, Bas varices, Ceintures

Marie frères, 108, rue de Rivoli, tél. 214-18. — 20 % sur tous articles.
Puniet, fabricant breveté S. G. D. G., 179, faubourg Saint-Honoré (en face l'hôpital Beaujon), tél. 559-58. — 10 %.

Bières

Albert Roche, 17, rue Mathis, tél. 431-51. Bière supérieure de la Brasserie des Flandres (hors concours) ; Bière de la « Tour Carrée » ; Bière de la « Moissonneuse ». — 10 %.

Bijouterie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Bois et Charbons

Magnant, 11, rue Boucary, bois, charbons, coke. — Remise aux membres de l'Association.

Blanchisserie

L. Nardot, 69, rue de Paris, tél. 95. (Boulogne-sur-Seine). — 5 %.

Bronzes d'art

Pinédo, statuaire moderne (fabricant), 137, rue Vieille-du-Temple, tél. 319-13. — 10 %.

P. Gabreau, 40, rue Louis-Blanc, tél. 420-58. — 10 % sur les œuvres de Barye-Jacquemart, etc.

Cafés, Thés, Chocolats

Caviezet, 52, boulevard de la Chapelle, tél. 406-88.

Cafés Jouve, 8, boulevard Bonne-Nouvelle, tél. 322-12. — 10 %.

Compagnie Française des produits « Fixater », 4, rue de Mondovi, tél. 233-40. — 5 % sur le chocolat au lait en bouteilles « Mondia ».

Corcellet (Au Gourmand), cafés, 18, avenue de l'Opéra, tél. 239-88. — 5 %.

Mexicaine Moran, 44, r. Taibout, café, chocolat, servis chauds, tél. 126-27.

Chapellerie, Cannes, Parapluies

Clément (Chapellerie Anglaise), 117, rue Réaumur, tél. 221-42. — 10 %.

Coffres-Forts

La Sécurité, 20, Passage des Panoramas. — Remise à nos adhérents.

Déménagements

Walton, 106, rue Lafayette, tél. 423-66. — Forte remise.

Dentistes

Alexis Carpentier, 7, rue de Chabrol. — Remise aux adhérents, 20 % sur prothèse; 10 % sur soins.

Désinfection à domicile

Sanatorium d'Auteuil. Proc. Guasco, 183, r. de Javel. T. 730-16. — Rem.

Drogueries vétérinaires

Droguerie vétérinaire du Château-Rouge, 38, rue de Clignancourt, tél. 429-87. — 10 %.

Epuration de literie

Sanatorium d'Auteuil, 183, rue de Javel. tél. 730-16. — Remise.

Ferments purs de raisins

Ferments Français, 2, rue des Fossés Saint-Bernard. T. 824-00. — Remise.

Fonds de commerces

Dagory, 13, boulevard Saint-Denis. — Vente et achat de fonds de commerces, industries, usines. Association. Rien à payer d'avance. Tél. 303-42. — Remise 10 %.

Fournitures dentaires

G. Carre, 7, boulevard Beaumarchais. — 10 % aux dentistes adhérents.

Fourrures

G. Piperaud, 82, boulevard de Sébastopol, tél. 213-06. — 10 %.

Horlogerie

Bazar de Bijouterie et Horlogerie, 74, rue de Rivoli. Tél. 282-04. — 10 %.

Huiles et Graisses industrielles

R. Dumoulin, 18, rue de Normandie, tél. Asnières 263. — 10 %.

Huiles et Savons

Aux Oliviers de Provence, 3, rue de Tombouctou, tél. 406-88. — 10 %.

Imprimerie et Publicité

Ploton et Chave, de Saint-Etienne. — P. Jourdan, agent général, 61, rue Condorcet, tél. 288-99. — 5 %.

Instruments de pesage

Pascal et Rebière, 3, rue des Innocents, tél. 316-28. — 10 %.

Lavabos et Robinetterie

E. Poincet (L'hygiène moderne), 20 et 27, r. de Cottes, tél. 905-83. — 10 %.

Location pour bals et soirées

Tournant et C^{ie}, 29, rue Copernic (Place Victor-Hugo), tél. 510-22. — 5 %.

Location de voitures

L. Avitabile, 31, rue Saint-Didier, tél. 690-54. — Remise de fr. 20 et 30 par mois sur les équipages.

Machines à écrire

Péray (machines Manhattan), 3 bis, rue Bleue, tél. 308-84. — 10 %.
Blanchard, (Machines à écrire d'occasion) et fournitures, 113, Bd Richard Lenoir, téléphone 930-94.

Masseurs

F. Roux, 16, rue Saint-Ferdinand, tél. 508-49.

Moteurs-Canots

Dalifol et C^{ie}, île de la Jatte (Neuilly), tél. 332.

Papeterie-Imprimerie

Imprimerie Moderne stéphanoise, Jourdan, 61, rue Condorcet, Paris, et Saint-Etienne, 4, rue du Grand-Moulin. — Remise.

Pharmacies

Fiévet, 53, rue Réaumur, tél. 145-77. — Remise 10 % sur les spécialités de la maison.

G. Vincent (pharmacie Centrale du Gros Caillou), 104, rue Saint-Dominique. — 10 % (sauf sur les spécialités, eaux minérales, huile de foie de morue).

C. Jacob (pharmacie Langlebert), 55, rue des Petits-Champs, tél. 300-73. — 10 % (sauf sur les spécialités étrangères à la maison, eaux minérales, acide borique).

Photographies

Anthony's, 44, rue Pasquier, tél. 322-85.

Paul Berger, 62, rue Caumartin, tél. 269-17. — 10 %.

Poissonneries

L. Voss, 44, rue de Longchamps, tél. 684-51. — 5 %.

Pose, nettoyage et garde de tapis

Chevalier, 3 bis, rue Blotière, tél. 715-56.

Pulvérisateurs

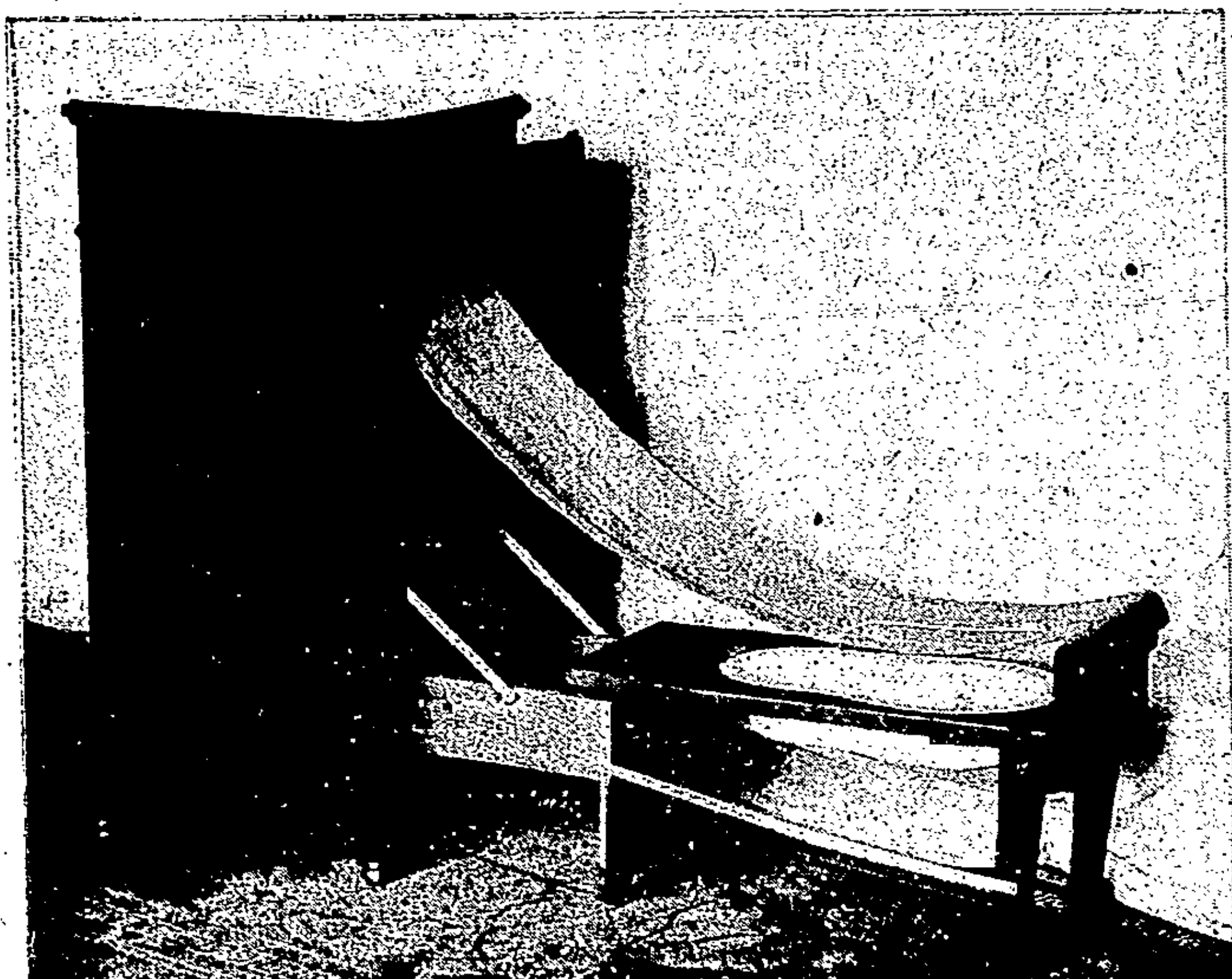
Ch. Vaast, 22, r. de l'Odéon, t. 810-38. — 20 % sur le pulvérisateur Vaast.

Tailleurs

Caralp, 1 et 3, rue Laffitte, tél. 299-31. — 10 % au comptant.

Vins

Grande Union Viticole de France, 85, rue Richelieu. Téléphone 26-221. — Remise 10 % aux adhérents.



L'Indispensable

BREVETÉ S. G. D. G.

Table de Nuit à transformations multiples

Contenant tout ce qui est indispensable aux soins internes et externes de la femme.

**BIDET, BUREAU, COIFFEUSE
DOUCHE ET HAMAC**

permettant de prendre des bains complets et prolongés
des organes affectés.

A. GAUVAIN, Fabricant,
42, rue d'Avron, PARIS

TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères
et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents
comporte un emplacement réservé à la photo-
graphie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des
plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier
(GARE SAINT-LAZARE)

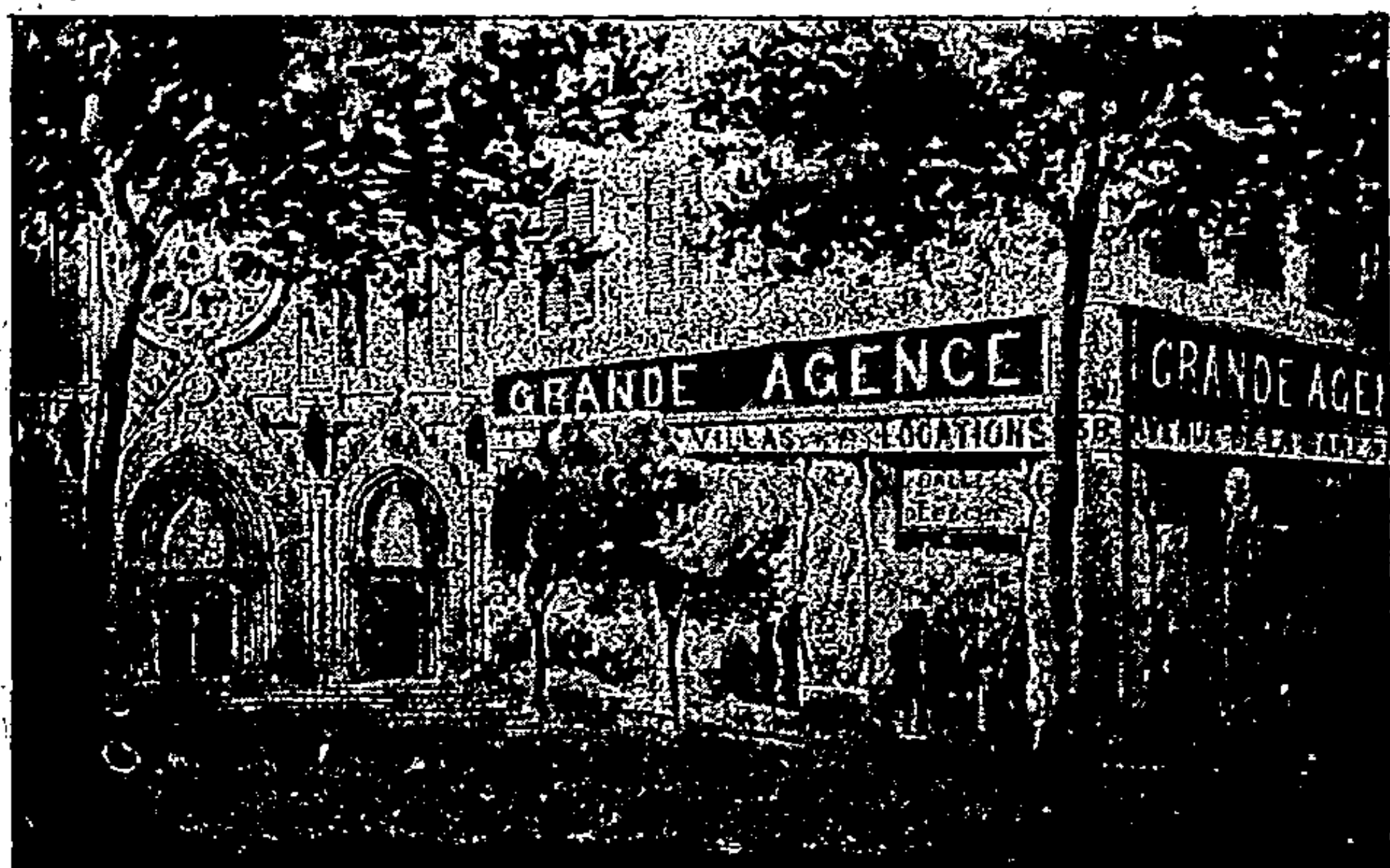
et l'Association, nous pouvons offrir *gracieuse-
ment* à tous les adhérents, la photographie qui
doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité à la

Photographie d'Art ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)
(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE : 322.85



Salle de Dépêches. ♦ Renseignements Gratuits.

Le Gérant, NOËL TEXIER.

Grande Agence

NICE, 39, Avenue de la Gare, NICE

TÉLÉPHONE 10-13

MAISON DE PREMIER ORDRE
pour Renseignements à la Colonie étrangère

LOCATION DE VILLAS ET APPARTEMENTS

VENTES de Propriétés et de Fonds de Commerce, Hôtels, Pensions, etc.

La Rochelle, Imprimerie Nouvelle Noël Texier et Fils.

TELEPHONE
408.80

CHARBONS MAGNANT

11, Rue Bouery, 11, PARIS

LIVRAISON DIRECTE DES MINES
à partir d'un sac de 50 kilos.

FOURNITURES pour IMMEUBLES. — Prix les plus bas de la place de Paris.

GRANDE UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

434.55 | EXCEL TRADING OFFICE

R. DE BEAULINCOURT M^{re}

(Ancienne Maison G. GALAND et Co)

54, RUE DE BONDY

Fournit sur demande, circulaires, devis et conditions pour achats d'ameublements, installation de villas, châteaux, linge de maison, tentures, fourrures, articles de voyage, autos, trousseaux, joaillerie, orfèvrerie, etc. Acheteurs en toutes branches.

Des remises spéciales variant suivant les articles sont faites aux membres de l'Association sur présentation de leur carte.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ 89, rue d'Amsterdam, Paris

Téléphone 151.32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre, de l'Affiche et de la Publicité. — PARIS 1907. **Hors Concours**
Membre du Jury

AFFICHAGE dans toutes les communes de France.

CONSERVATION d'affiches dans plus de 1.100 emplacements réservés.

AFFICHAGE SPÉCIAL SUR PALISSADES

CONFECTION D'ADRESSES à la main pour Paris, Province, Etranger.

Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison.

Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ÉMISSIONS — ÉLECTIONS

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE (Catalogues, Journaux, etc.)

ATELIERS SPÉCIAUX d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.

Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

Catalogue franco sur demande.

- BREVETS D'INVENTION -
Marques et Modèles
OFFICE DESNOS

Fondé en 1843

C. Chassevent, Ing. E. C. P.
11, Boulev. de Magenta, **PARIS**

Recherches et copies de Brevets
Procès en contrefaçon — Expertises

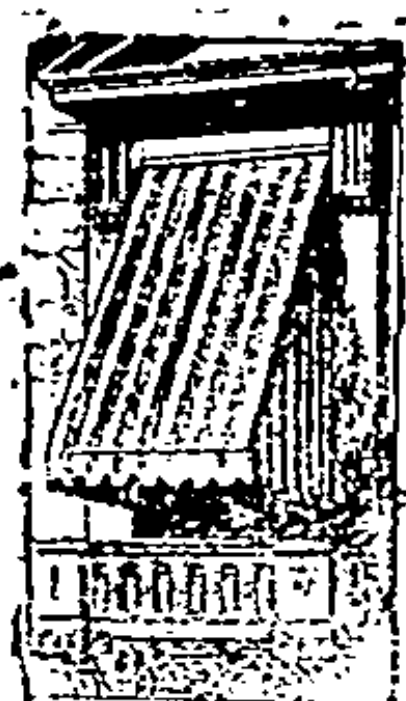
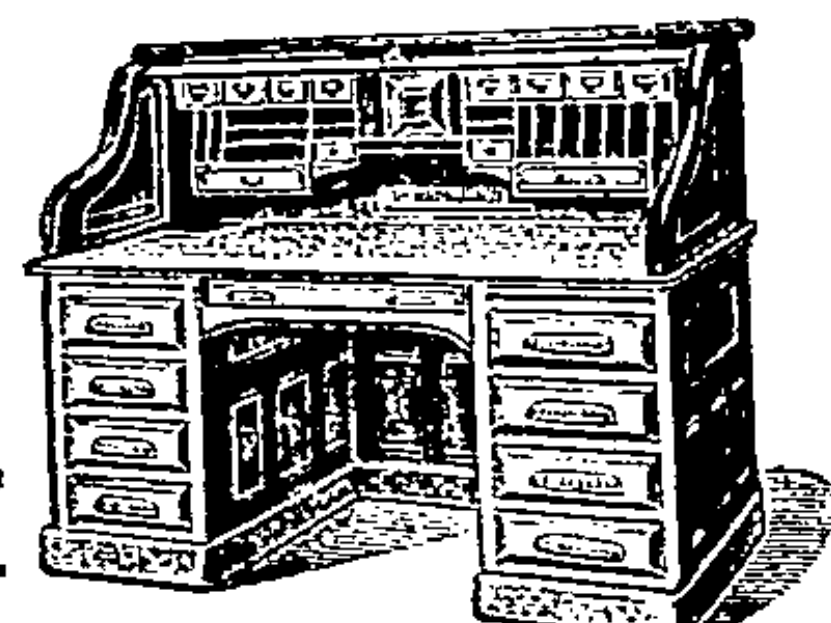
Téléph. 430-31 — Adr. Télégr. INVENTION-PARIS

**MEUBLES DE
BUREAU**

**BIEN CONÇUS
BIEN FABRIQUÉS**

Standard
PARIS
113, rue Réaumur

GRAND PRIX. PARIS 1900



**FABRIQUE de
STORES**

INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

TOUS LES GENRES

A. RUELLÉ

53, rue des Petits Champs,

TÉLÉPHONE

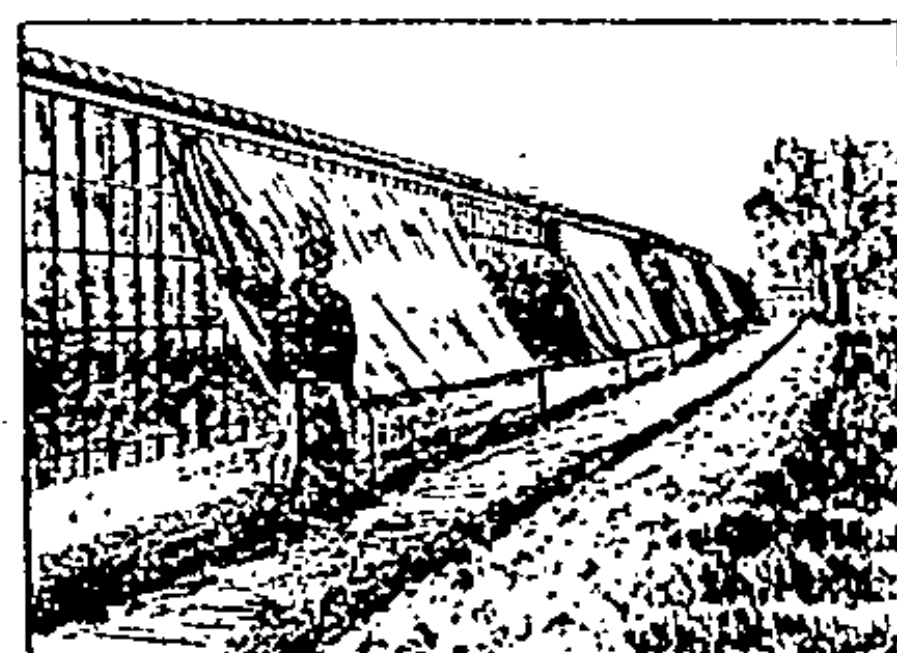
236.74

PARIS

POUR VOS JARDINS
employez les

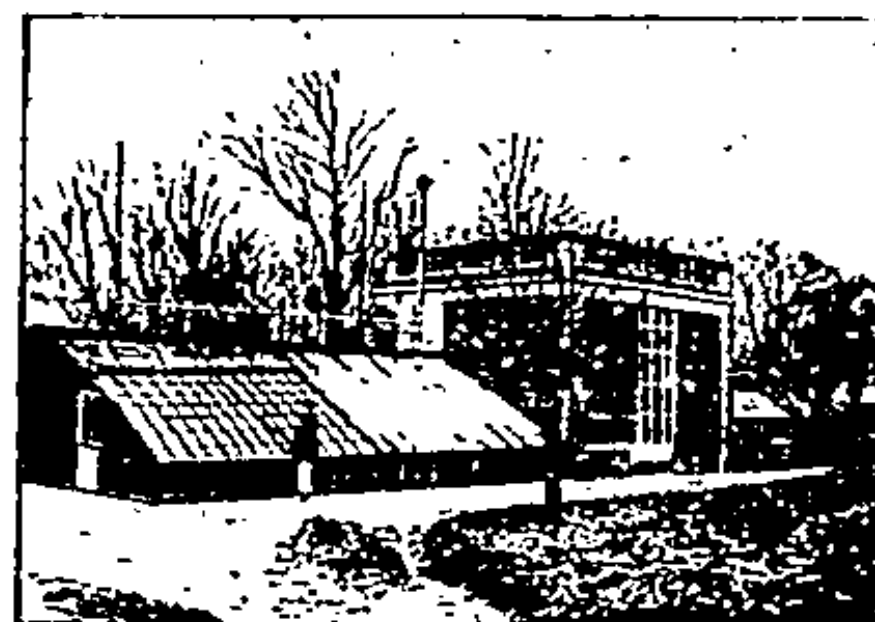
Toiles Dufour

Pour arbres fruitiers, espaliers, serres, corbeilles de fleurs, etc.



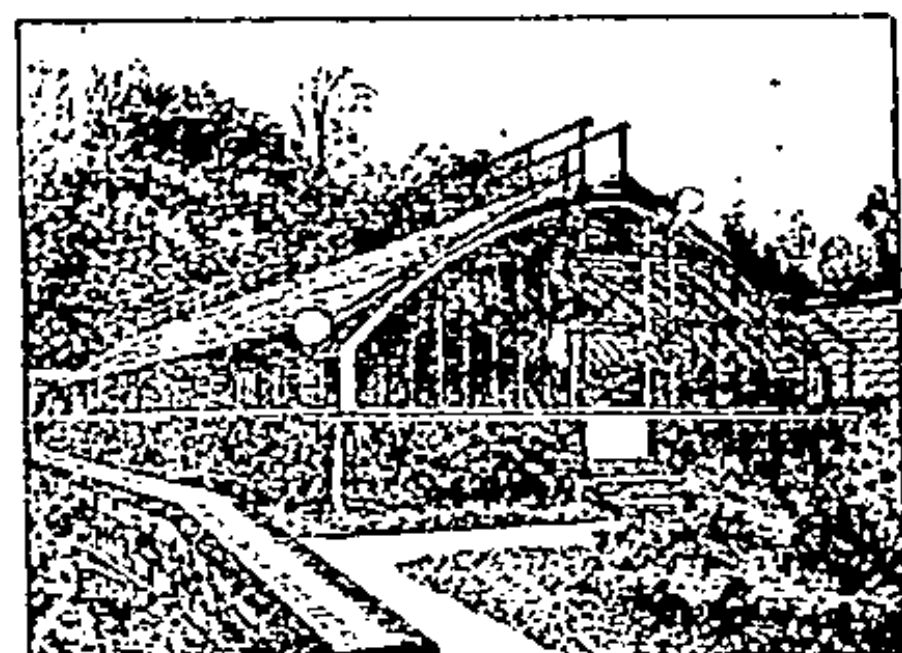
**TOILES A OMBRER
pour SERRES**

La toile donne l'ombrage idéal :
1° Il est égal partout ; — 2° il se
place et s'enlève à volonté. Qua-
lités différentes suivant la nature
de plantes. — Devis sur demande
avec toiles prêtes à poser.



**TOILE-ABRI
pour ESPALIERS**
(Lisières indéchirables)

pour préserver des gelées tardives du
printemps ainsi que des pluies froides
encore plus néfastes. Accessoires spé-
ciaux permettant de coulisser les toiles
avec rapidité.



**TOILE ENDUITE NOIRE
Imperméable DUFOUR**

en remplacement des paillassons
Conservation parfaite de la chaleur. —
— Plus économique par sa durée qui
est d'environ dix ans. — Devis sur de-
mande avec toiles prêtes à poser.

Demandez le
Catalogue illustré franco.

Baches Dufour en toile verte imperméable pour voitures, hangars, alari provisoire, etc.

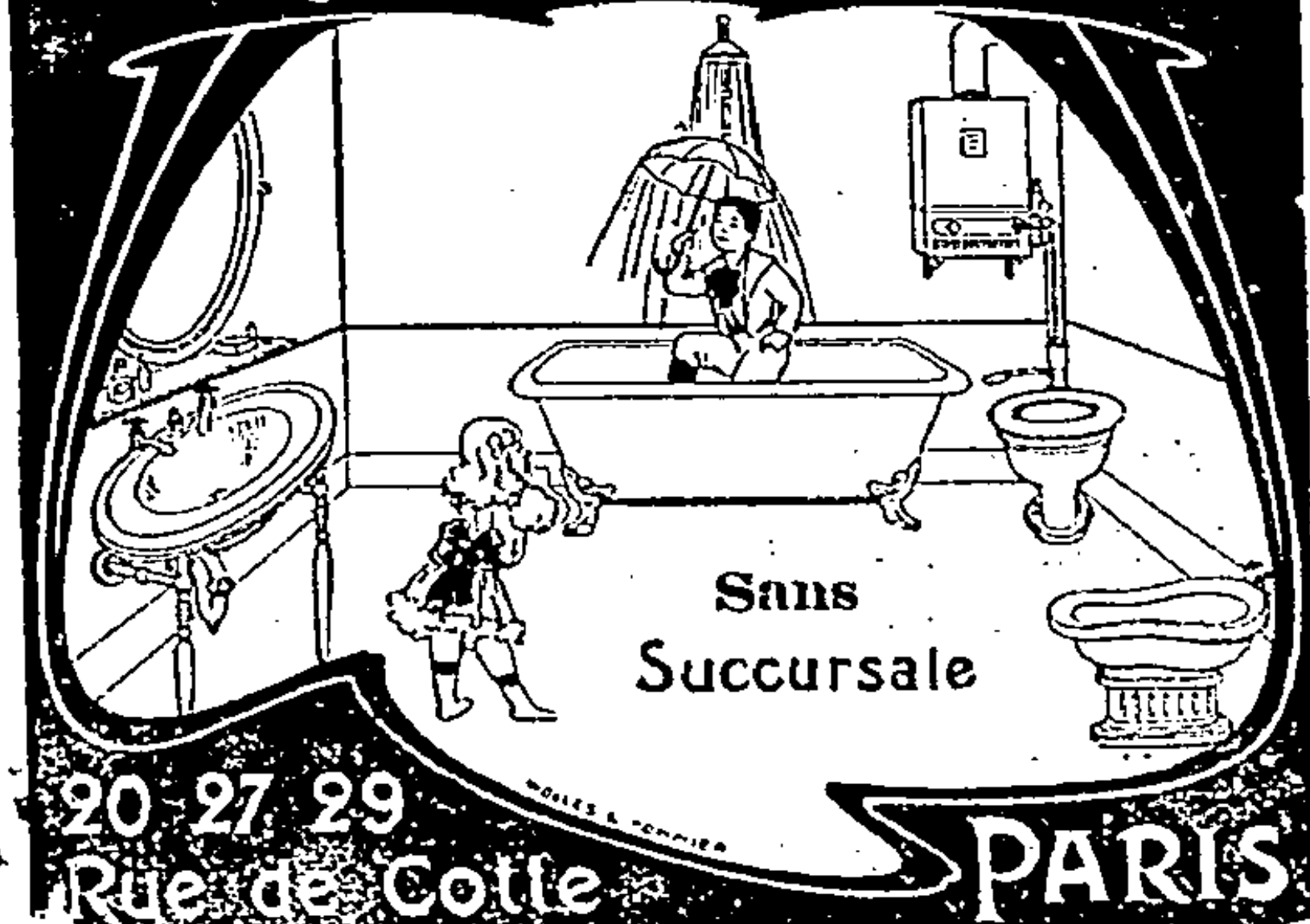
Maison S. DUFOUR Aîné, fondée en 1865

TÉLÉPH. 107-91 — Les fils de S. Dufour aîné, succ.

27, Rue Mauconseil, **PARIS**, 1^{er}.

Le rue donne 36, rue Montorgueil.

L'HYGIÈNE MODERNE



20-27-29

Rue de Cotte

PARIS

Remise 10 % aux membres de l'Association des Abonnés au Téléphone.

LE TRI BLOTTO

LOCATION, ENTRETIEN
RÉPARATIONS

VENTE

TÉLÉPHONE 270.96

COMMISSION, EXPORTATION

5, rue Charlot, PARIS

PHOTOGRAPHIE

du Corps Diplomatique
Français et Etranger et
des Célébrités Contempo-
raines.

Médaille d'Or Exposition Universelle Saint-Louis 1904
Diplôme d'honneur. — 12 MÉDAILLES D'OR

EUG. PIROU

33, Rue Boissy-d'Anglas, 33, **PARIS**

Téléphone 242-27

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS

Salon et Atelier de Pose au premier étage.